



SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 17 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 16/09/2026

Date d'affichage : 16/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de TROUILLAS, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BASSAGET, Maire.

Présents : ALART Florence, BASSAGET Jean-Marc, BELOTTI Sandra, BRETEAU Philippe, CARRE Sylvain, CAZALS Jean-François, CLAVEL Nicolas, CORREA Julie, DUFOUR Laurence, GELY Louis, GUILLEMAT Luc, HERNANDEZ Marion, RAYMOND Bernadette, RIBES Chrystelle, TOURNIER Laurianne, VERA-GRAU Ausias, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. FERNANDEZ Pierre à M. VERA-GRAU Ausias, M. ROZIE Jean-Michel à Mme DUFOUR Laurence.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°50/2026 : COMMANDE ANNUELLE A LA PEPINIERE
DEPARTEMENTALE**

Le Département a décidé de poursuivre sa politique volontariste au service des communes concernant la fourniture de plants par le service de la pépinière, afin de mieux répondre ensemble à l'enjeu d'adaptation et de développement durable de nos territoires, considérant la participation indéniable du végétal dans les mécanismes de régulation des températures.

Sans préjuger de l'évolution de la situation dans les mois à venir, les effets palpables du changement climatique sur notre territoire imposent de poursuivre et d'accélérer l'évolution de nos pratiques.

L'accompagnement par le Département à la réalisation des projets d'espaces verts, à travers la fourniture de plants d'arbres et arbustes issus de la pépinière départementale s'inscrit pleinement dans cette orientation.

La liste des végétaux proposés privilégie les essences locales adaptées à notre climat, à notre paysage et résistantes aux périodes de sécheresse.

Monsieur le Maire propose de passer commande, comme chaque année, auprès de la pépinière départementale.

Les végétaux permettront de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts communaux ainsi que le programme de re-végétalisation des zones urbanisées.

Les besoins ont été établis en collaboration avec les services techniques communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de passer commande d'arbres, arbustes et plantes pépinière départementale au titre de l'année 2026 afin de poursuivre le programme d'embellissement et d'entretien des espaces verts communaux ainsi que le programme de re-végétalisation des zones urbanisées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La secrétaire de séance,

Laurence DUFOUR



Le Maire,

Jean-Marc BASSAGET



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 24/09/2026
- Affichage le : 24/09/2026
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr